



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date :	Lundi 14 décembre 2020 – 20h00.		
Lieu :	Halle de gymnastique Général-Guisan - 2822 Courroux.		
Convocation :	Par publication au JO n° 43 du 26 novembre 2020, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.		
Présidence :	M. Philippe Lander, président en exercice.		
Secrétaire :	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.		
Excusé-e :	-		
Scrutateurs :	M. Jérémie Frieder et Mme Christine Fleury.		
Ayants droit :	2494		
Participants :	61	Majorité absolue :	31

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 43 du 26 novembre 2020 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31.08.2020.
2. Nomination complémentaire à la Commission de vérification des comptes.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
4. Information à la population sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).
5. Informations diverses du Conseil communal.
6. Divers.

M. le Président salue également Lorena Hasanaj, apprentie à l'administration et M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA, qui ne disposent pas du droit de vote. Ces personnes ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **61** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **31** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :



1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 31.08.2020.

Rapporteur : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 31.08.2020 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Nomination complémentaire à la Commission de vérification des comptes.

Rapporteur M. Philippe Lander, Président en exercice

Jean-Luc Fleury, actuellement Président de la Commission de vérification des comptes, accédera au Conseil communal le 1^{er} janvier prochain. Ces deux fonctions étant incompatibles, l'Assemblée communale doit nommer un nouveau membre de ladite commission. La section locale du PDC-JDC propose la candidature de Mme Marie-Eve Fleury, pour compléter la Commission de vérification des comptes, d'ici à la fin de la législature communale. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de ratifier cette proposition.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare la nomination de Mme Marie-Eve Fleury validée par l'assemblée, sous les applaudissements de la salle. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

Rapporteurs : M. le Maire, Philippe Membrez
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez prend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Vu les circonstances, inutile de vous dire que l'élaboration du budget 2021 n'a pas été chose aisée. Point n'est besoin, non plus, de vous préciser aussi que les conséquences liées à la crise sanitaire et la mise en œuvre de la réforme sur l'imposition des entreprises et au financement de l'AVS sont, à ce stade, extrêmement difficiles à évaluer. Vous ajoutez à cela, une amélioration de la situation financière de la commune (dont il faut se réjouir, soit dit en passant), mais qui, au passage, dans le système de péréquation financière, nous pénalise de quelque Fr. 370'000.- au chapitre des recettes. Pour compléter le tableau, on vous annonce une hausse de l'ordre de Fr. 100'000.- des charges liées cantonales du côté de l'action sociale. Il n'en fallait pas plus pour rendre l'exercice périlleux et être contraints à vous présenter, ce soir, malgré les efforts consentis, une variante rouge vif de ce budget 2021. Toutefois, bien que déficitaire d'un peu moins de Fr. 400'000. - au niveau de la municipalité (Fr. 397'300.- pour être précis), et qui flirte avec les Fr. 10'000.- (Fr. 9'750.- pour être précis) d'excédent de charges du côté de la bourgeoisie, le Conseil communal, tenant



compte de la situation, estime cette projection tout à fait défendable vis-à-vis de la population. Certes, vous pensez bien que nous aurions souhaité vous entretenir sur une version plus réjouissante, mais les événements nous contraignent à des prévisions qui, elles, nous obligent à une vigilance accrue sans pour autant céder à une panique qui, d'ailleurs, serait disproportionnée en la circonstance. Mais vous pouvez être certains que tout sera mis en œuvre pour qu'au 31 décembre 2021, les comptes puissent basculer dans une configuration plus convaincante. D'ailleurs, les toutes dernières projections qui nous sont parvenues, en fin de semaine dernière, concernant notre rôle fiscal 2020 et 2021, avec toute la prudence requise, sont moins moroses qu'initialement prévu, mais ne nous permettent pas, il est vrai, de pavoiser. Il faut relever aussi que notre assiette fiscale, largement dominée par les recettes provenant des personnes physiques, nous permet d'entrevoir moins de pertes fiscales que certaines autres communes plus dépendantes de la fiscalité de leurs entreprises. Mais encore faut-il que tout cela se concrétise dans les faits. Et avant de céder la parole à notre compétent caissier, qui vous entretiendra plus en détail sur ces prévisions 2021, je me permets de préciser encore : Que comme nous nous y sommes engagés dans notre plan de législature, il n'est pas question de toucher à la quotité qui reste à 2,15. Que toutes les taxes communales restent inchangées, mis à part celle des chiens, que nous sommes contraints d'ajuster en fonction de la modification de la loi cantonale, ainsi que notre volonté d'équilibrer les recettes et les dépenses liées à ce compte. Et qu'enfin, comme cela a été discuté et approuvé lors de l'assemblée extraordinaire des propriétaires fonciers, la taxe immobilière, bien que n'étant pas modifiée, est ventilée différemment pour les 3 volets la composant. Ceci aura l'avantage, pour les propriétaires, de pouvoir leur donner l'occasion d'augmenter la déduction sur leur formulaire fiscal, étant entendu que seul le volet immobilier est déductible. Dernière précision et non des moindres, contrairement à d'autres acteurs, la variante du budget présenté ce soir, ne tient compte d'aucune ponction sur la réserve de politique budgétaire constituée lors de la présentation des comptes 2019. Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les remarques préliminaires du Conseil communal face à ce que vous détaille à présent notre caissier communal, M. Silvestro Di Meo.

Puis, **M. Silvestro Di Meo** entre dans les détails des rubriques budgétaires et à l'aide du beamer nous présente la composition du budget 2021, à savoir :

Municipalité - excédent de charges :	Fr.	397'300.-
Bourgeoisie - excédent de charges :	Fr.	9'750.-
Commune Mixte - Excédent de charges :	Fr.	407'050.-

Comparaison entre budget 2020 et 2021

Péréquation financière :	↘	Fr. 373'600.-
Salaires (annuités, apprentissages) :	↗	Fr. 128'000.-
Charges liées (action sociale) :	↗	Fr. 100'000.-
Dépréciations :	↘	Fr. 254'000.-
Charges liées (enseignement) :	↘	Fr. 92'600.-
Intérêts hypothécaires sur dettes :	↘	Fr. 60'000.-
Taxe des chiens	↗	
Taxe immobilière (adaptations)	→	

Comparaison entre comptes 2019 et budget 2021

Recettes fiscales :	↘	Fr. 740'000.-
Péréquation financière :	↘	Fr. 210'000.-
Impôts gains en capitaux :	↘	Fr. 240'000.-
Part REPA action sociale :	↘	Fr. 85'000.-



Excédents recettes des services communaux : 📉 Fr. 245'000.-
Dépréciations extraordinaires : 📉 Fr. 500'000.-
Dépréciations ordinaires : 📉 Fr. 245'000.-
Réserve de politique budgétaire : 📉 Fr. 200'000.-

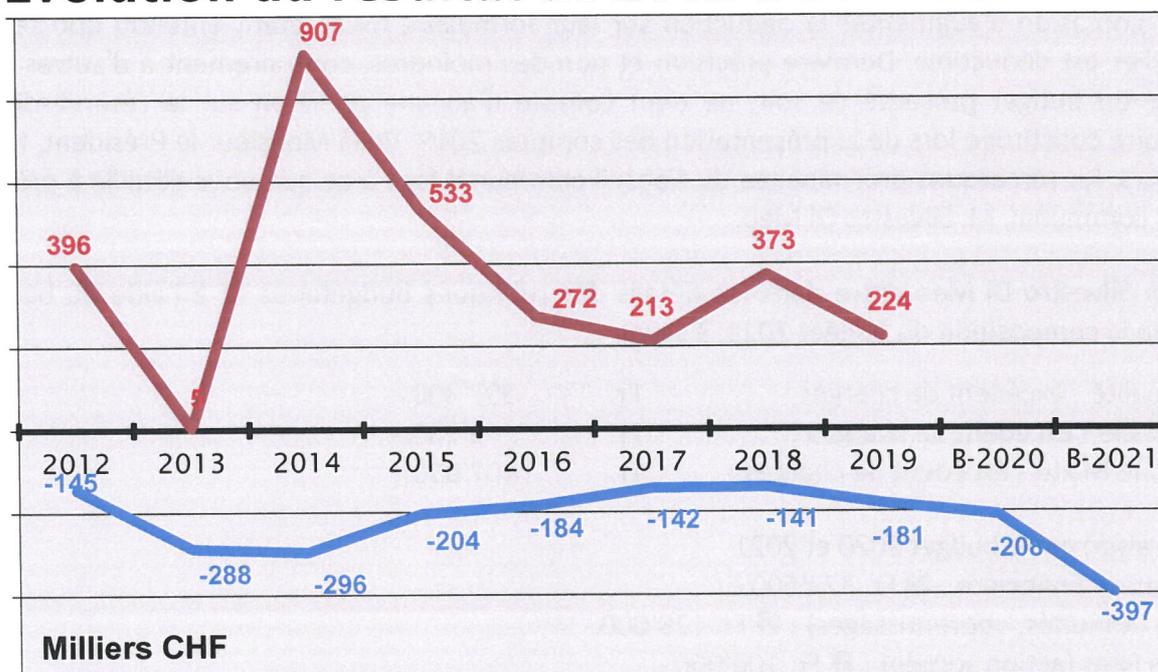
Municipalité Compte de fonctionnement

Marge d'autofinancement – Municipalité (quotité 2.15)

◇ Résultat de l'exercice (perte)	./.	Fr.	397'300.-
◇ Dépréciation patrimoine administratif		Fr.	636'200.-
Dépréciation services communaux		Fr.	198'300.-
Total dépréciations		Fr.	834'500.-
+ Attribution net aux fonds spéciaux		Fr.	163'100.-
Marge d'autofinancement (cash-flow)		Fr.	600'300.-

(4.95% des revenus)

Evolution du résultat de 2012 à 2021





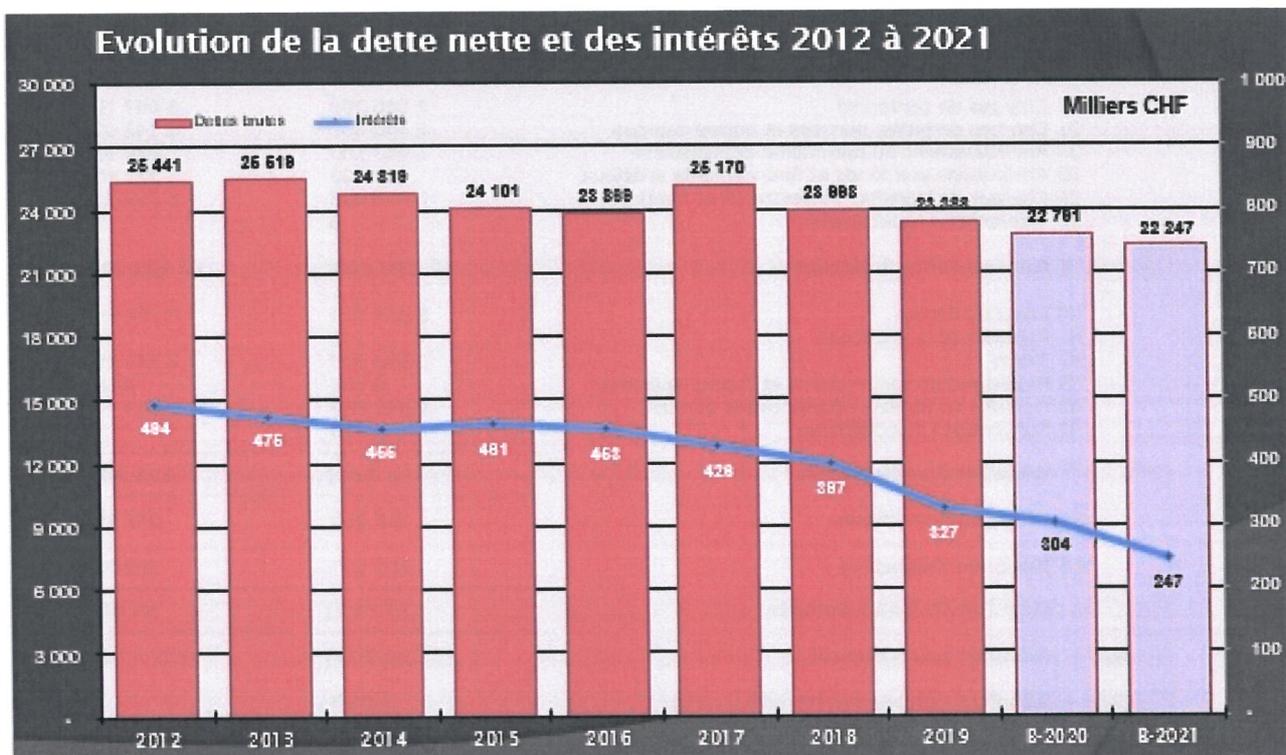
Compte de fonctionnement Municipalité	Budget 2020	Budget 2021
3 Charges d'exploitation	12 780 100	12 555 950
30 Charges de personnel	2 910 200	3 047 100
31 Charges de biens, services et autres charges	2 140 800	2 142 030
33 Amortissement du patrimoine administratif	1 087 100	834 500
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	182 000	172 600
36 Charges de transfert (collectivités et tiers)	6 460 000	6 359 720
37 Subventions redistribuées	0	0
4 Revenus d'exploitation	12 598 500	12 122 200
40 Revenus fiscaux	8 564 800	8 604 600
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	2 583 300	2 545 400
45 Prélèvements sur les fonds et financ. spéciaux	9 500	9 500
46 Produits de transfert (collectivités et tiers)	1 440 900	962 700
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	(181 600)	(433 750)
34 Charges financières	311 200	247 250
44 Revenus financiers	281 500	283 700
Résultat de financements	(29 700)	36 450
N1 Résultat opérationnel	(211 300)	(397 300)
N2 Résultat extraordinaire (38 ./ . 48)	3 000	0
N3 Résultat total du compte de résultats	(208 300)	(397 300)

	Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'630'700	116'700	1'403'800	121'800
1 Ordre et sécurité publics	363'750	280'200	364'600	239'200
2 Formation	4'299'650	90'200	4'197'200	114'800
3 Culture, sports, loisirs, églises	217'800	30'300	206'800	30'300
4 Santé	21'000	—	22'700	—
5 Prévoyance sociale	3'637'400	1'143'400	3'782'600	1'049'100
6 Trafic, transports, télécomm.	605'500	237'300	628'900	234'800
7 Environn. et amén. territoire	1'095'900	1'094'500	1'065'400	1'052'800
8 Economie publique	711'100	810'800	714'100	806'000
9 Finances et impôts	755'300	9'326'400	698'500	9'038'500
Total	13'338'100	13'129'800	13'084'600	12'687'300

Municipalité – Etat des dettes prévisibles au 31.12.2021

◇ Dettes patrimoine administratif	Fr.	18'600'000.-
◇ Dettes services communaux	Fr.	2'900'000.-
◇ Dette patrimoine financier	Fr.	740'000.-
◇ Total endettement	Fr.	22'240'000.-
-> amortissements financiers 2021	Fr.	650'000.-

Taux d'intérêts moyen à fin 2021 (sans LIM)	1.10%
Durée d'extinction des dettes	34 ans
Poids de la dette (remb. recettes fiscales)	1.54 ans



Résultats prévisionnels des services communaux

Approvisionnement en eau	excédent de produits	+	Fr.	27'900.-
Assainissement en eau	excédent de produits	+	Fr.	16'600.-
Gestion des déchets	excédent de produits	+	Fr.	23'800.-
Service du gaz	excédent de produits	+	Fr.	96'000.-
Inhumation	excédent de charges	./.	Fr.	13'100.-
Service d'incendie et secours	équilibre		Fr.	--

Quotité – taxes et redevances communales

Quotité	2.15
Taxe immobilière	1.00 ‰ VO (avant 0.8)
Taxe cadastrale	0.10 ‰ VO (avant 0.2)
Taxe des digues	0.25 ‰ VO (avant 0.35)
Taxe des chiens	Fr. 80.- / chien villages et Fr. 55.00 / chien fermes (avant Fr. 60.- et Fr. 35.-)
Fourniture eau	Fr. 1.60 m ³ TVA incl.
Epuración de l'eau	Fr. 1.00 m ³ TVA incl.
Taxe des piscines	Fr. 2.50 m ³ TVA incl.
Taxe enlèvement ordures	Fr. 90.- équivalent-habitant TVA incl.
Taxe conteneurs déchets verts	Fr. 60.- an (240 l.), dès le 2 ^e Fr. 50.- Fr. 40.- an (140 l.)
Taxe entretien des chemins	Fr. 10.- ha
Taxe d'inhumation	Fr. 500.-/à l'acte (+ Fr. 500.- pour externes)



Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

	Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
❖ 0/ Administration générale	85'600.-	4'000.-	131'300.-	4'000.-
❖ 6/ Trafic, transports, téléco.	10'000.-	--	22'000.-	--
❖ 8/ Economie publique	44'400.-	91'700.-	48'250.-	95'700.-
❖ 9/ Finances et impôts	99'800.-	134'100.-	48'100.-	140'200.-
❖ Totaux	239'800.-	229'800.-	249'650.-	239'900.-
❖ Résultat de l'exercice [bénéfice / (perte)]		(10'000.-)		(9'750.-)

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Dominique Erard demande des précisions quant à la distribution des sacs taxés aux enfants. Il est mentionné que les enfants de moins de 4 ans ont droit à 50 sacs par an sur le règlement communal, alors que le nombre distribué pour les enfants de cette tranche d'âge est de 20 sacs. **Yves-Alain Fleury** indique que le règlement a été corrigé en 2003, à l'article 19.4, qui précise que le nombre de sacs distribué est décidé au moment du budget. Cette annexe est scannée et figure à la fin du règlement communal, qui est disponible sur notre site web.

Décision : M. le Président constate que le budget 2021 n'est ni amendé, ni combattu et le déclare accepté. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe le budget au vote (art. 23 al 1 ROA).

A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent le budget 2021, la quotité et les taxes communales. Le budget d'investissement n'étant pas soumis au vote, chaque projet dépassant les compétences du Conseil devant être soumis au cas par cas à l'Assemblée communale ou à une votation aux urnes selon le montant en jeu, M. le Président clôt le sujet.

4. Information à la population sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Rapporteur : M. Pierre Luchinger, conseiller en charge de l'Urbanisme et Bernard Studer, du bureau Rolf Eschmann SA, mandaté pour cette révision.

Pierre Luchinger prend la parole : La soirée d'information sur le PAL a pour but, comme l'image projetée en métaphore, d'apporter la lumière sur le brouillard épais de la situation actuelle. Pierre Luchinger espère qu'en fin de soirée, les personnes présentes aient les éclaircissements nécessaires sur ce thème. Il dresse l'historique du PAL de Courroux :

Le Plan d'aménagement local (PAL) de Courroux, actuellement en vigueur, a été adopté par l'Assemblée communale le 16 décembre 2013. Dimensionné avant la votation de mars 2013 sur la modification de la

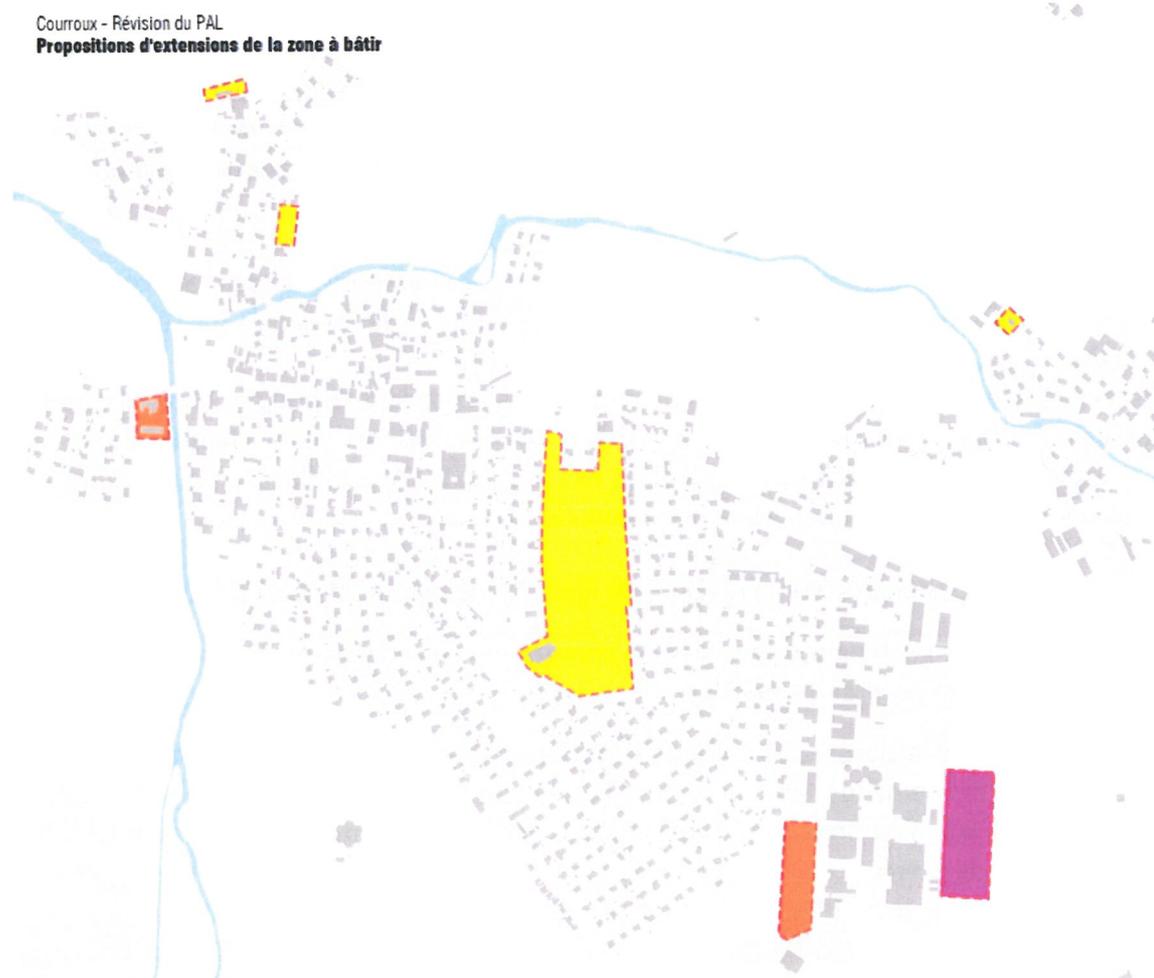


Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), celui-ci prévoyait plusieurs extensions majeures de la zone à bâtir.

Le Service cantonal du développement territorial (SDT) a approuvé le dossier le 9 octobre 2014, sans les différentes propositions d'extensions de la zone à bâtir. Cette décision s'appuyait notamment sur la modification de la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, imposant le principe de compensation de toute extension de la zone à bâtir par le déclassement d'une surface au moins équivalente.

Cette décision cantonale a gelé la réalisation de nouvelles extensions constructibles pour la commune de Courroux durant une période transitoire de 5 ans, soit jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles fiches Urbanisation et Mobilité du plan directeur cantonal, adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019. Cela permet, aujourd'hui, d'envisager le développement de nouvelles zones à bâtir à Courroux. Il nécessite le respect du nouveau cadre défini par le plan directeur cantonal révisé et des règles en matière de dimensionnement de la zone à bâtir.

Ainsi, au vu des éléments ci-dessus et d'entente avec le SDT, les Autorités communales ont entrepris les démarches en vue de la révision du PAL qui présente, actuellement, un clair sous-dimensionnement de la zone à bâtir. En fonction des directives et prescriptions des plans supérieurs, la commune de Courroux peut effectivement envisager une extension relativement importante de sa zone à bâtir. Celle-ci permet une augmentation de population statistique d'environ 500 habitants sur les 15 prochaines années. Les différentes propositions d'extension, sur lesquelles les Autorités communales se sont penchées, figurent sur le plan ci-dessous. Les Autorités souhaitent un développement maîtrisé et réfléchi.





Il cède ensuite la parole à Bernard Studer pour la partie technique. M. Studer présente en détails (cf. **présentation annexée**) le projet de révision simplifiée du PAL.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

M. Simon Coste demande qu'on lui précise le calcul du nombre d'habitants estimés sur la surface de la « zone des Contours », avec l'indice de 0,7, car il n'arrive pas aux mêmes chiffres. Bernard Studer précise qu'il faut différencier la surface brute de plancher, avec l'objectif de développement, selon la matrice de dimensionnement du Canton. Tout dépend de la densité souhaitée, en fonction de la typologie des logements. La « zone des Contours » peut accueillir entre 300 et 700 habitants, tout en respectant l'indice de 0,7.

La parole n'est plus demandée.

Décision : Ce sujet n'étant pas soumis au vote, car étant uniquement l'information officielle à la population et devant faire l'objet d'un dépôt public ultérieur, M. le Président clôt le sujet.

5. Informations diverses du Conseil communal.

Philippe Membrez reprend la parole pour faire brièvement, un petit tour d'horizon de quelques dossiers en cours et de quelques informations du Conseil communal :

En juillet 2016, **H. Immobilier** déposait un dossier concernant la construction de 2 immeubles sur la parcelle 2203 située rue du Cras. Aujourd'hui le dossier est toujours en procédure. Après moult épisodes sur lesquels je ne reviendrai pas, une dernière version du plan spécial d'équipement de détail n'a pas encore réussi à rassembler les divergences du voisinage. A ce stade 13 oppositions, pour lesquelles, le promoteur et son représentant juridique ont renoncé à l'organisation de nouvelles séances de conciliation, et sont donc en main de la Section des permis de construire pour décision. Donc, encore et toujours affaire à suivre avec une précision qui s'impose sur le rôle joué par la commune dans ce dossier. Contrairement à ce qui est avancé par le promoteur ou plus spécifiquement par son intermédiaire immobilier, le Conseil communal n'a pas ménagé ses efforts pour faciliter la concrétisation de ce projet. Tout a été entrepris de notre côté et ceci toujours dans les meilleurs délais, jusqu'à la reprise anticipée de la rue de la Gravière pour clarifier l'accès à ces 2 immeubles projetés.

De même, vous vous demandez certainement si nous verrons un jour la concrétisation d'une nouvelle surface commerciale sous l'enseigne **COOP** sur le territoire communal. Selon le dernier contact que nous avons eu avec les responsables de COOP immobilier, et qui date de jeudi dernier, le dossier semble à présent en bonne voie. En effet, les grands argentiers de COOP ont, à présent, libéré les crédits nécessaires pour la réalisation de l'aspect commercial du projet et les négociations sont en phase finale avec un investisseur pour la partie habitation, qui doit être érigée conjointement. Le calendrier, sauf incident de parcours, prévoit le premier coup de pioche dans le courant du 2^{ème} trimestre 2021.

Dans un autre registre, le maire de Courroux devrait savoir qu'il ne faut jamais parler trop vite. En effet, lors de la dernière assemblée communale du 31 août 2020, je répondais fièrement à une citoyenne que nous serions en mesure d'organiser une journée portes ouvertes d'ici la fin de cette année suite aux conséquents travaux de réfection de **l'école Bellevie**. Malheureusement, la situation actuelle ne nous permet pas de confirmer cet engagement à court terme. En guise de maigre compensation provisoire, vous



découvrirez, dans le prochain numéro du journal local La Loucarne, qui paraît pour ces fêtes de fin d'année, un supplément de 4 pages, vous présentant le résultat des travaux. Travaux qui donnent une nouvelle dimension à ce bâtiment communal. Je profite de l'occasion de remercier les responsables de notre journal local pour avoir accepté notre sollicitation de dernière minute.

Pour vous dire encore que la fourragère du **Violat** est réalisée en un temps record et dans le cadre du crédit voté. Nous y reviendrons dans une prochaine assemblée, lors de la consolidation du projet.

Dans la foulée et tout aussi rondement mené tant sur le plan de la réalisation que sur le volet financier respectant parfaitement le cadre défini, le **jardin d'enfants de Courcelon** a subi sa mue et présente un nouveau visage des plus séduisants. Toutefois, nous sollicitons encore un peu de patience de la part des futurs utilisateurs que nous savons nombreux. En effet, le terrain actuellement particulièrement gras et le gazon encore bien fragile ne nous permettent pas de laisser nos bambins profiter pleinement des nouvelles installations. Dès que les conditions le permettront nous ne manquerons pas d'enlever les barrières protégeant la partie engazonnée des infrastructures à disposition.

D'autre part, des félicitations à apporter aux élèves et aux enseignants pour leur initiative à **illuminer les fenêtres de l'école Bellevie** fraîchement rénovée. Illuminations que vous pouvez admirer tous les soirs depuis le 7 décembre dernier et ceci jusqu'au 25.12.2020.

Que les travaux tant attendus de la **traversée du village** de Courroux ont enfin pu démarrer avec la première étape qui prévoyait l'aménagement d'un bassin de rétention dans le secteur Birse/Boquerie et qui se poursuivront au printemps par les travaux prévus jusqu'au centre de la localité avec notamment les nouveaux arrêts de bus prévus toujours dans le secteur Birse/Boquerie, le changement de nos infrastructures souterraines, la réfection des trottoirs et l'aménagement du rond-point devant l'administration communale.

Le projet dit des **Molok®**, piloté par le SEOD sur le territoire communal est passé en mode action, puisque le projet a fait l'objet d'une publication mi-novembre, que le délai d'opposition courait jusqu'à aujourd'hui et qu'à cette date 4 oppositions ont été formulées, nombre qui pourrait encore être modifié avec le relevé du courrier de demain matin. Pour rappel, et contrairement à ce que pensent encore certains, ceci malgré les explications déjà données, l'aménagement de ces containers semi-enterrés n'entraînera pas une diminution du coût de la récolte des sacs taxés, mais bien d'éviter de les voir encore prendre l'ascenseur sachant que cet aspect spécifique du traitement des déchets est actuellement fortement déficitaire.

Que le comité de **l'arrondissement des digues** a lancé le processus de la deuxième étape du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau avec les premières études et ateliers participatifs se rapportant au secteur baptisé Birse I ; dossier que nous aurons tout loisir de débattre durant les 2 prochaines années.

De rappeler qu'au sein du Conseil communal, **Jean-Luc Fleury** reprendra au 1^{er} janvier, les destinées du dicastère des travaux publics, suite au départ d'ici quelques jours du titulaire Yves-Alain Fleury. Avec cependant une petite modification dans l'organisation du Conseil communal, puisque c'est Pierre Luchinger qui assumera la responsabilité de la gestion des déchets pour la fin de la législature, soulageant ainsi quelque peu le dicastère « Mammouth » des travaux publics.

Que le Conseil communal, dans sa séance qui précédait cette assemblée a désigné **Pierre Luchinger au poste de Vice-maire pour l'année 2021**.



Et enfin de rappeler que notre commune s'est ralliée à deux projets se rapportant à l'arborisation et la biodiversité l'un au plan cantonal avec l'action **40 ans / 40 arbres** et l'autre dénommé paysage et biodiversité sous l'égide de l'Agglomération delémontaine. Ces deux projets entrent dans une réflexion globale d'arborisation de nos chemins vicinaux et de création de **prairies fleuries** notamment, amenant ainsi une biodiversité bienvenue et qui devraient égayer, par leur apport en couleurs et senteurs nouvelles le cheminement des promeneurs. Différents contacts avec les personnes directement concernées par ces projets seront pris prochainement par des représentants du Conseil communal.

6. Divers.

M. Jean-Claude Jeannin demande s'il serait possible d'installer des bancs pour les promeneurs, le long du canal de Bellevie qui a été revitalisé. Yves-Alain Fleury indique que ce projet a été réalisé par la Confédération, en compensation de l'A16. Les Autorités communales peuvent cependant étudier cette proposition.

Mme Nicole Van Schilt souhaite savoir comment elle pourra se débarrasser de son container à ordures actuel lorsque les Molok® seront en fonction. Yves-Alain Fleury indique que ces containers en plastique correspondent aux critères des objets encombrants.

Philippe Membrez reprend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les péripéties de la vie d'un Exécutif communal nous amènent à vivre parfois des moments particuliers. Ce soir, le Conseil communal de notre commune tourne une de ces pages particulières. Consacrer 12 ans de sa vie à assumer des responsabilités au sein d'un Exécutif communal, n'est plus chose courante de nos jours, vu la complexité toujours plus grandissante à traiter les dossiers, qui sont aussi toujours plus nombreux. Les revendications de la population, elle aussi toujours plus exigeante, ne rendent pas la chose plus aisée. Malgré tout cela, il aura assumé avec beaucoup de compétences et de fidélité sa mission au sein de notre Exécutif et toujours en privilégiant le bien commun. Il serait bien trop fastidieux de dresser ce soir la très longue liste de dossiers qui sont passés entre ses mains. Ce qui par contre ne souffre d'aucune discussion, et prouve à l'appui, c'est qu'il aura été l'acteur le plus dépensier de la commune pendant les 3 législatures auxquelles il aura participé. Jugez- en plutôt :

- Plus de Fr. 10 millions de dépenses totales
- Fr. 5'500'000.- pour des travaux routiers
- Plus de Fr. 850'000.- pour le réseau d'eau
- Plus de Fr. 350'000.- pour les véhicules de la voirie communale
- Fr. 300'000 pour moderniser l'éclairage public
- Fr. 150'000.- d'entretien usuel annuel
- En vous faisant grâce de Fr. 10'000.- par-ci, Fr. 20'000.- par-là, Fr. 50'000.- ailleurs...
- Bref, il s'en est donné à cœur joie !

Moi qui suis le seul de l'effectif actuel à avoir partagé ces 12 années de règne au dicastère des Travaux publics, il me vient en tête 2 moments spécifiques de notre long compagnonnage. Je me souviens de cette date du 6 janvier 2009. C'était la première date de séance du Conseil communal d'une nouvelle législature. Rappelle-toi mon cher, au centre le maire de l'époque Yann Barth, paradoxe de l'histoire, à sa droite, 3



conseillers réélus du PS (Patrice Kamber, Véronique Broglin et Gabrielle Berdat). A sa gauche 3 nouveaux venus. Un jeune ingénieur quadragénaire, avec une expérience de député, que je ne connaissais pas (si ce n'est d'avoir eu à l'époque son épouse comme élève) qui se trouvait à ma droite et la perpétuelle représentation au sein l'Exécutif des intérêts de Courcelon, en la personne de Jean-Louis Brahier, qui se trouvait à ma gauche et qui ne m'était pas inconnu de par nos activités musicales. Nous avons très vite découvert que la tâche qui nous attendait n'était pas une partie de récréation et que la période d'adaptation ne serait que de courte durée. Très vite, de par ses compétences et son engagement, il est devenu une voix écoutée et respectée au sein du Conseil. Très vite aussi, nous avons toi et moi eu l'occasion de nous apprécier l'un l'autre et de partager beau nombre d'appréciations sur les situations qui se présentaient à nous. Qui nous aurait dit à l'époque que nous partagerions une si longue aventure ? Toujours est-il que chemin faisant, au fil des années, nous avons collaboré entre 2009 et 2015, avec 2 maires et plus d'une quinzaine de collègues conseillers communaux. Nous avons même vécu un épisode sans représentant du PS à la table, un comble vous en conviendrez. Mais voilà qu'en 2016, changement de décor, une stabilité retrouvée dans l'effectif, mais avec une nouvelle répartition des tâches au sein de l'Exécutif. Bien que mon rôle ait changé, cela n'a en rien entaché notre collaboration, ni notre complicité en séance de travail, comme dans les après séances, qui ont parfois suscité une remise à l'ordre de la part de nos épouses, faut-il te le rappeler. Sans oublier, bien évidemment, notre respect mutuel dans l'accomplissement de nos tâches respectives. Je me rappelle aussi du moment où tu as fêté tes 50 balais et pour lequel je m'étais astreint à une carte de vœux portant une adresse faisant mention de toutes les fonctions que tu as remplies dans le cadre de ton mandat communal. L'enveloppe était pourtant bien grande, mais l'espace était bien maigre pour y inscrire toutes les casquettes qui t'étaient attribuées et qui démontraient bien ton engagement exemplaire pour ta commune d'adoption. Membre du Conseil, 3 fois Vice-maire, président la commission des Travaux publics et celle des Chemins, membre de la commission des digues, membre du comité du SEOD, puis président de ce même SEOD, toujours dans le même domaine membre du CA de Vadec, membre du conseil d'administration de Régiogaz et membre du CA d'EDJ, membre du bureau du SEDE, Président de l'Autorité de surveillance du SIS Val Terbi... Bref ; à la seule lecture de tous ces engagements, on comprend les raisons d'un taux d'occupation aux CFF réduit à 90%. Aujourd'hui, une nouvelle orientation donnée à ta carrière professionnelle t'a conduit à lâcher prise sur le plan communal, non pas par manque d'intérêt, mais bien plutôt, dans un esprit responsable, en arrivant à la conclusion que tes nouvelles responsabilités ne te permettraient plus de consacrer le temps que tu souhaites à tes obligations communales. C'est tout à ton honneur et bien représentatif de la loyauté qui t'habite. La commune ne peut te laisser partir sans marquer sa reconnaissance pour ce parcours méritoire et exemplaire à plus d'un titre. On aurait pu, traditionnellement, t'offrir un lot de vin. Un peu quelconque... Nous aurions pu nous rabattre sur une œuvre d'art pour que tu n'oublies pas ton passage à l'Exécutif. Mais nous savons que ce n'est pas ta tasse de thé. Par contre, point n'est besoin de préciser que tu es un homme de défi, et surtout qu'il te tient à cœur de les relever. Aussi, ta sortie, tu la fêteras en relevant un ultime défi que tes collègues t'ont réservé. De plus, vivre des sensations fortes ne sont pas pour te déplaire. Aussi défi et sensation seront au rendez-vous, puisque nous t'invitons à monter à 4'000 m d'altitude et de te laisser basculer dans le vide pour admirer le splendide panorama de l'arc jurassien en saut en parachute. Le grand saut, c'est aussi ce que tu t'appêtes à faire sur le plan professionnel. Alors bon vent l'ami et que l'avenir te réserve le meilleur, tant dans tes nouvelles fonctions professionnelles, que dans ton cadre privé. Bravo et merci pour tout ce que tu as apporté à notre communauté.

Yves-Alain Fleury, ému, prend la parole :

Fr. 10 millions c'est beaucoup, mais en 12 ans, cela fait moins de Fr. 1'000'000.-/an et les travaux publics auraient besoin de plus d'argent pour gérer complètement et de manière optimale les infrastructures actuelles. Je suis donc très fier d'avoir pu dépenser cet argent à bon escient pour la commune. Depuis 12 ans, je participe à la vie de la commune, ce n'est pas un travail « à côté », mais plutôt une passion. Il ne faut



pas compter son temps et toujours penser que la commune est composée de citoyens avec des intérêts parfois contraires et garder l'intérêt public au centre de ses préoccupations. La commune c'est aussi des employés très compétents dans plusieurs domaines, comme le secrétariat, la caisse, la sécurité locale et la voirie, pour ne citer que ceux avec lesquels j'ai le plus collaboré. Sans eux rien ne marche, il ne faut jamais l'oublier. Le dicastère des Travaux publics et des services communaux est certes astreignant, mais surtout passionnant. Il permet de comprendre le fonctionnement de domaines très variés comme l'éclairage public, les eaux usées, l'eau potable, le gaz naturel, la protection contre les crues, l'entretien des routes, le renouvellement des infrastructures, sans oublier la gestion des déchets, domaine qui a occupé une bonne partie de mon temps, avec mon implication au SEOD depuis le début de mon mandat. Il faut être disponible pour les questions et convaincre pour faire avancer les dossiers. Lorsqu'on siège au Conseil communal, on doit être prêt à partager les soucis avec une équipe, débattre de sujets souvent compliqués, trancher et toujours montrer un visage unique vers l'extérieur. Grâce à cette fonction, j'ai énormément appris, côtoyé de nombreuses personnes, élargissant ainsi mon horizon, ce qui n'a pas été toujours facile, mais très enrichissant. Je ne quitte pas volontiers ce Conseil, mais mes nouvelles fonctions au Canton ne me permettent pas de terminer ces 2 dernières années de législature. Je laisse la casquette des Travaux publics entre de bonnes mains en la personne de Jean-Luc Fleury. Une sacrée page se tourne et j'aimerais remercier toutes les personnes que j'ai côtoyées : conseillers, maires, habitants qui m'ont fait confiance. J'aimerais surtout remercier le personnel communal qui fait un travail excellent et m'a soutenu dans mon mandat. Je souhaite à la commune de Courroux, commune de mon cœur, même si d'adoption, un avenir positif et radieux. Je resterai vigilant, cette fois comme citoyen. Merci à tous pour votre attention et belles fêtes de fin d'année.

Fin d'année – Le mot du maire

A n'en pas douter, l'année 2020 restera gravée dans nos mémoires, mais vraisemblablement pas au chapitre des années fastes. Qui l'aurait cru ? La vie communale, cantonale, fédérale et internationale paralysée, tétanisée par un virus. Non, ce n'est pas un mauvais rêve. L'impensable, l'irréel nous a bel et bien rattrapé et mis KO. Était-il pensable qu'en 2020, nous aurions à faire face à des écoles fermées, à une économie stoppée net, à des mises en confinement, à vivre visage masqué, à ce que la vie associative soit réduite à néant, à ne plus pouvoir côtoyer nos aînés, à ne plus être en mesure d'accompagner nos connaissances à leur dernière demeure ? Et pourtant, 2020 nous a contraint à vivre tout cela. Mais au travers de ces épreuves, il est une notion qui a repris tout son sens. En effet, l'esprit de solidarité a animé bon nombre d'actions entreprises tout au long de ces derniers mois pour faire face à la situation. Au niveau communal, vous avez été nombreux, jeunes ou moins jeunes, à vous investir pour rendre cette mauvaise parenthèse moins pénible à vivre. J'aimerais ici, au nom des Autorités communales et en mon nom personnel, adresser un chaleureux MERCI à toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement, ont apporté réconfort et soutien à notre population villageoise dans la difficulté. Un grand BRAVO à toutes ces initiatives mises en place, afin de soulager, de quelque façon que ce soit, les conséquences néfastes de cette pandémie. Au seuil des fêtes de fin d'année et du passage à l'an nouveau, le Conseil communal formule le vœu que cette nouvelle page apporte à chacune et chacun le renouveau tant attendu. Il souhaite que cette période de fêtes apaise les tumultes de l'année écoulée et que les mois à venir vous permettront de concrétiser au mieux vos projets professionnels et privés. Joyeuses fêtes à toutes et tous et que nos meilleurs vœux vous accompagnent pour 2021.

Philippe Lander prend à son tour la parole :

A l'approche des vacances et des fêtes de fin d'année, il souhaite à toutes et tous de chaleureux et heureux moments de partage en famille et entre amis, ceci malgré les circonstances actuelles, qui rendent les retrouvailles bien compliquées et si particulières cette année. Il souhaite joie et bonheur, qui se



prolongeront l'année prochaine, qui frappe à notre porte. Il souhaite que nous puissions rapidement renouer avec une vie normale et empreinte d'une convivialité pleinement retrouvée. Il salue la présence de chacune et chacun à l'Assemblée de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale à 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : La Secrétaire :

Philippe Lander

Sandrine Imbriani



Ann. : - PPT présentation AC - Budget 2021 – Présentation B. Studer PAL